



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR
 LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT*
 LA DESTRUCTION*
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : **GAEC GARABRUN**

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Goliath

Adresse : **Le Haut Garabrun**

Commune : **REILLANNE**

Code postal **04110**

Nature des activités : **Exploitation agricole**

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNES PAR L'OPÉRATION		
Nom commun Nom scientifique	Quantité	Description (1)
B 1 -INSECTES		
Diane <i>Zerynthia polyxena</i>	Quelques individus (<20)	Destruction d'individus possible à l'état d'œuf ou de larve lors du terrassement Détails : cf. Paragraphe VII
B2 -REPTILES		
<i>Lacerta bilineata</i> Lézard à deux raies	Quelques individus (<5)	Malgré l'adaptation des périodes de chantier (intervention préférentielle en période d'activité des individus), destruction possible d'individus au sein des habitats terrestres détruits. Destruction d'individus possible tout au long du chantier par écrasement (circulation d'engins). Détails : cf. Paragraphe VII
B3 - Mammifères		
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	Destruction hypothétique de quelques individus (<5)	Probabilité de destruction d'individus lors des travaux, notamment lors de la destruction des terriers. Capture de tous les spécimens récupérés au sein du site en phase de travaux. Détails : Paragraphe VII

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le présent projet fait partie de la mise en œuvre du projet de territoire global, inscrit dans les recommandations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eau (SAGE) du Calavon-Coulon.

Voir description détaillée à la **Partie III du présent dossier**

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION *

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT *

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

Pour les hérissons utilisation de boîtes cartons pour le maintien en captivité et transport relâche au maximum 1 heure après la collecte.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Il s'agit d'opérations ponctuelles de captures d'individus contactés au moment des travaux de dégagement d'emprise et lors des travaux lorsque de l'intrusion est constaté au sein de l'emprise pendant les travaux.

Le lieu de relâche est aléatoire, il s'agira des milieux naturels favorables aux espèces concernées à l'écart du projet.

- Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec épuisette Pièges Préciser :
 Autres moyens de capture Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser :
 Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION *

- Destruction des nids** Préciser :
- Destruction des œufs** Préciser : Risques résiduels de destruction d'œufs ou larves de reptiles et d'insectes.
- Destruction des animaux** Par animaux prédateurs Préciser :
.....
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
- Autres moyens de destruction Préciser : réalisation des travaux de dégagement des emprises – Risques de destruction directe d'individus d'amphibiens, reptiles, de mammifères.

Voir description détaillée au paragraphe VII du présent dossier.

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser : Aucun travaux nocturne
- Utilisation d'émissions sonores Préciser : Pollutions sonores inhérentes au chantier
- Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser :
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Ecologie
- Formation continue en biologie animale Préciser :
- Autre formation Préciser : Non définie.....

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période **Le début des travaux est programmé pour septembre 2020 (libération des emprises. La phase de travaux s'étale sur une durée de 1 an, pour une fin des travaux programmée pour la fin de l'année 2021.**

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : **PACA**
Départements : **Alpes-de-Haute-Provence (04)**
Cantons : **Forcalquier**
Communes : **Reillanne**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Voir les mesures et cartes associées dans le dossier. Les mesures proposées concernent l'évitement (Cf. paragraphe VI.1 : Baliser et mettre en défens des zones écologiquement sensibles à proximité directe de l'emprise chantier...) et la réduction (Cf. paragraphe VI.2: Adaptation des périodes de travaux espèce, capture des chenilles de Diane, adaptations des dates de vidanges, mise en place de barrage filtrant, dispositif anti noyade pour la faune...).

Enfin, des mesures compensatoires sont proposées, en lien avec l'existence d'impacts résiduels. Elles visent notamment (Cf. paragraphe VIII) :

- Transplantation des stations d'Aristoloches à feuilles rondes
- Densification de la ripisylve du Ravin de Carluc sur la parcelle OW0051

Des mesures d'accompagnement (Cf. paragraphe IX) : (Cahier des charges environnement et choix des entreprises, Suivi écologique de chantier, comité de suivi de mise en place des mesures de compensation) permettent également d'atténuer les effets du projet.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Rapport d'analyse générale annuel de mise en œuvre des mesures compensatoires et des suivis menés dans le cadre des mesures d'accompagnement et de suivis du projet (atténuation et compensation) – (cf. paragraphe IX)**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à REILLANNE

le 30/06/20

GAFC GARABRUN
Votre signature GAFC GARABRUN

04110 REILLANNE
Siret 408 411 478 0014